

AVENANT N°4

A L'ACCORD GROUPE PORTANT TRANSFORMATION DU PERCO EN PLAN  
D'EPARGNE RETRAITE COLLECTIF (PERECO) ET REGLEMENT DUDIT PERECO

SK M.C. Av CdW

## **PREAMBULE**

Le 25 mai 2021, les parties ont conclu un accord de Groupe portant transformation du PERCO en Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise COLlectif (PERECO) et règlement dudit PERECO (ci-après « l'Accord »).

Afin de tenir compte des évolutions de la structure du Groupe Thales, l'Accord a fait l'objet de trois avenants conclus respectivement le 3 octobre 2022, le 27 avril 2023 et le 20 mars 2024.

Afin de permettre aux salariés et anciens salariés du Groupe participant au PERECO d'investir dans un support d'investissement labellisé présentant une orientation particulière pour financer la transition énergétique et écologique ou des projets socialement responsables, les parties signataires de l'Accord souhaitent par le présent avenant compléter les supports d'investissement disponibles dans le PERECO en y ajoutant le fonds « Impact Solidaire THALES ».

## **Article 1 – Modification de l'article 8 – Dispositifs d'investissement proposés dans le PERECO**

Les dispositions de l'article 8.1 de l'Accord, dans sa version en vigueur à la date de conclusion du présent avenant, sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 8.1 — Liberté de choix

En application de la réglementation, le PERECO propose obligatoirement à ses Participants, dans une logique de diversification des risques, un choix de placements entre au moins trois supports d'investissement présentant différents profils d'investissement (des OPCVM ayant une orientation de gestion et une exposition au risque différentes).

L'un au moins des trois supports doit obligatoirement être un fonds investi pour partie dans des entreprises solidaires. Un autre support doit être labellisé (ou être un fonds nourricier d'un fonds labellisé) au titre du financement de la transition énergétique et écologique ou de l'investissement socialement responsable. »

## **Article 2 – Modification de l'article 9 – Frais de fonctionnement et de gestion des fonds**

Les dispositions de l'article 9 de l'Accord, dans sa version en vigueur à la date de conclusion du présent avenant, sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Les frais de fonctionnement et de gestion des fonds (droits d'entrée, commissions de gestion, honoraires des commissaires aux comptes) sont imputés sur l'actif du fonds conformément aux règlements des différents fonds.

Concernant les fonds « Epargne Monétaire THALES », « Epargne Modérée THALES », « Epargne Solidaire Equilibre THALES », « Epargne Solidaire Dynamique THALES » et « Impact Solidaire THALES », la part B concerne les avoirs des porteurs de parts présents et les avoirs des porteurs de parts retraités dans le PERECO. La part C concerne les avoirs des

porteurs de parts ayant quitté le Groupe, porteurs dits « Sortis ». Les parts B des salariés présents ayant quitté le Groupe sont arbitrées automatiquement vers les parts C.

Conformément à l'article 5 du présent règlement, les prestations de tenue de compte-conservation décrites en Annexe VIII sont prises en charge par l'Entreprise pour les salariés présents dans le Groupe. ».

**Article 3 – Modification de l'annexe I – « Périmètre du Groupe », de l'annexe III – « Liste des formules de gestion », de l'annexe IV – « Critères de choix et tableau récapitulatif des fonds du PERECO Thales », de l'annexe VI – « Notices des fonds communs de placement d'entreprise, fonds solidaires ou SICAV »**

Les parties conviennent de substituer les annexes I, III, IV et VI jointes au présent avenant aux annexes I, III, IV et VI de l'Accord.

**Article 4 – Dispositions diverses**

Le présent avenant s'applique à l'ensemble des sociétés relevant du périmètre du Groupe au sens de l'article L. 2331-1 du Code du travail et visées à l'annexe I du présent avenant.

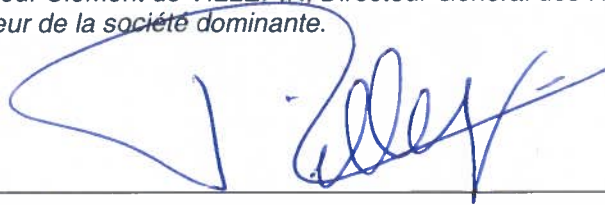
Le présent avenant, conclu entre la Direction de la société Thales, entreprise dominante, et les organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe Thales, constitue un accord de Groupe au sens des articles L. 2232-30 et suivants du Code du travail.

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du lendemain de son dépôt. Il est conclu pour une durée indéterminée et pourra faire l'objet d'une dénonciation ou d'une révision dans les conditions prévues par la loi.


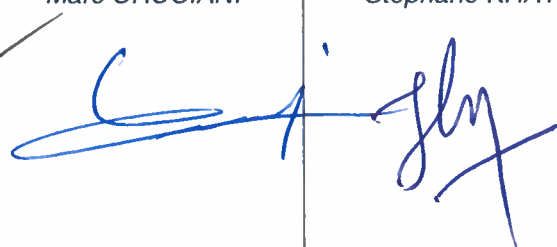
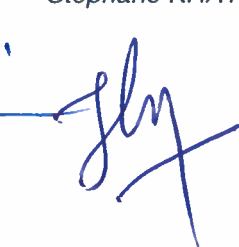
Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des Organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe et déposé par la Direction des ressources Humaines du Groupe sous forme électronique, en un exemplaire pdf signé et un exemplaire sous format Word anonymisé, sur la plateforme de téléprocédure du ministère du travail et en un exemplaire au Secrétariat du Greffe du Conseil de Prud'hommes de Boulogne-Billancourt.

Fait à Meudon en 6 exemplaires, le 3 octobre 2024

Pour le Groupe Thales : Monsieur Clément de VILLEPIN, Directeur Général des Ressources Humaines Groupe, en sa qualité d'employeur de la société dominante.



Pour les Organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe, les coordonnateurs syndicaux centraux :

<b>CFDT</b> Anthony PERROCHEAU	<b>CFE-CGC</b> Marc CRUCIANI	<b>CFTC</b> Stéphane KHATTI	<b>CGT</b> Grégory LEWANDOWSKI
			

**GBU AVS**

Thales AVS France SAS  
Trixell  
Thales Simulation & Training SAS

**GBU DMS**

Thales DMS France SAS  
UMS SAS

**GBU LAS**

Thales LAS France SAS  
TRS AMDC2

**GBU SIX**

Thales SIX GTS France SAS  
Thales Services Numériques SAS  
Ercom Engineering Reseaux Communications  
Suneris Solution  
Thales Cloud Sécurisé SAS (S3NS)

**GBU ESPACE**

Thales Alenia Space France SAS  
Thales Seso SAS

**GBU DIS**

Thales DIS France SAS  
Thales Cyber Solutions SAS

**Entités Corporate**

Thales S.A.  
Thales International SAS  
Geris Consultants SAS  
Thales Global Services SAS  
Thales Digital Factory SAS

## ANNEXE III - LISTE DES FORMULES DE GESTION

### III — 1 : Formule « Gestion Libre »

Elle permet à chaque participant de choisir librement les supports et la répartition entre ces supports suivant son profil de risque et son horizon de placement. L'arbitrage entre ces supports est possible à tout moment et il est gratuit.

Les fonds accessibles à travers cette formule sont, pour les porteurs de parts présents et retraités :

- 4 fonds (monétaire, obligations, modéré, actions)
  - FCPE « Epargne Monétaire THALES part B »
  - FCPE « THALES Obligations »
  - FCPE « Epargne Modérée THALES part B »
  - FCPE « THALES Actions Euromonde »
- 2 fonds solidaires
  - FCPE « Epargne Solidaire Dynamique THALES part B »
  - FCPE « Epargne Solidaire Equilibre THALES part B »
- 1 fonds labellisé au titre du financement de la transition énergétique et écologique ou de l'investissement socialement responsable (sous réserve de l'obtention du label)
  - FCPE « Impact Solidaire THALES part B »

Les fonds accessibles à travers cette formule sont, pour les porteurs de parts partis (ayant quitté le Groupe pour un motif autre que la retraite) :

- 4 fonds (monétaire, obligations, modéré, actions)
  - FCPE « Epargne Monétaire THALES part C »
  - FCPE « THALES Obligations »
  - FCPE « Epargne Modérée THALES part C »
  - FCPE « THALES Actions Euromonde »
- 2 fonds solidaires
  - FCPE « Epargne Solidaire Dynamique THALES part C »
  - FCPE « Epargne Solidaire Equilibre THALES part C »
- 1 fonds labellisé au titre du financement de la transition énergétique et écologique ou de l'investissement socialement responsable (sous réserve de l'obtention du label)
  - FCPE « Impact Solidaire THALES part C »

Voir ci-après la description de ces fonds et leurs DIC (Annexe VI).

### III — 2 : Formule « gestion pilotée par horizon »

Elle permet à chaque participant d'opter pour une désensibilisation progressive et automatique de son épargne au risque Action.

Les fonds sont affectés sur la combinaison suivante de fonds purs pour les porteurs de parts présents et retraités :

- FCPE « Epargne Monétaire THALES part B »
- FCPE « THALES Obligations »
- FCPE « THALES Actions Euromonde »

Les fonds sont affectés sur la combinaison suivante de fonds purs pour les porteurs de parts partis (ayant quitté le Groupe pour un motif autre que la retraite) :

- FCPE « Epargne Monétaire THALES part C »
- FCPE « THALES Obligations »
- FCPE « THALES Actions Euromonde »

La désensibilisation se fera suivant les grilles figurant en Annexe V.

## ANNEXE IV - CRITERES DE CHOIX ET TABLEAU RECAPITULATIF DES FONDS DU PERECO THALES

Le choix des fonds proposés au sein du PERECO Groupe THALES vise à procurer aux salariés une gamme étendue de possibilités d'investissement.

Ces fonds, dont la description figure dans un tableau récapitulatif ci-après, sont des fonds diversifiés, dans le cadre d'une gamme allant du fonds le plus sécuritaire au plus risqué, afin que chacun puisse orienter ses investissements selon son propre profil de risque et son horizon de placement.

Chaque adhérent peut orienter ses avoirs selon les évolutions de Marché et ses anticipations, en effectuant des arbitrages entre les fonds. Il peut aussi conditionner ses ordres de vente ou d'arbitrage à des prix planchers, selon des modalités de gestion décrites par les règlements du Plan et des fonds concernés. Il peut également opter pour la « Formule sous gestion pilotée par horizon » conformément à l'Article 8.2 du présent règlement.

Les partenaires sociaux du Groupe THALES ont choisi majoritairement les gestionnaires suivants pour la gestion des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) proposés dans le cadre du PERECO Groupe THALES :

- Sienna Gestion pour le fonds :
  - « Epargne Solidaire Dynamique THALES »
- Amundi Asset Management pour les fonds :
  - « Epargne Monétaire THALES »
  - « Epargne Modérée THALES »
  - « Epargne Solidaire Equilibre THALES »
  - « THALES Obligations »
  - « THALES Actions Euromonde »
- Natixis Investment Managers International pour le fonds :
  - « Impact Solidaire THALES »

Les partenaires sociaux du Groupe THALES ont privilégié des FCPE en architecture ouverte pour les fonds « THALES Obligations » et « THALES Actions Euromonde ».



**Tableau récapitulatif des fonds du PERECO Groupe THALES**  
(Présenté par ordre croissant d'exposition aux risques)

<b>- FCPE « Epargne Monétaire THALES »</b>
Il est investi en produits monétaires dont le rendement est lié au marché des taux d'intérêt à court terme. Il offre une progression régulière de la valeur de la part.
<b>- FCPE « THALES Obligations »</b>
Il est investi en Organismes de Placement Collectif (OPCVM) offrant une exposition aux produits de taux de la zone euro. Une proportion du fonds est investie en OPCVM exposé en produits de taux indexés sur l'inflation.
<b>- FCPE « Epargne Modérée THALES »</b>
Il est investi majoritairement en produits de taux de maturité inférieure à 7 ans et, dans une faible proportion en actions. Son objectif est d'offrir une valorisation du capital investi à moyen terme, tout en visant à tirer parti du marché des actions pour la part minoritaire de son actif.
<b>- FCPE « Epargne Solidaire Equilibre THALES »</b>
Ce fonds est géré selon les critères de sélection d'actions ISR (Investissement Socialement Responsable) et investi de façon équilibrée entre obligations et actions de la zone euro. Il comprend une part de son actif investi en titres émis par des entreprises solidaires définies par l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Son objectif est de tirer parti des performances des marchés actions pour une moitié de son actif, tout en atténuant le risque par les investissements en produits de taux.
<b>- FCPE « Epargne Solidaire Dynamique THALES »</b>
Il est essentiellement investi en actions des pays de la zone euro et comprend une part de son actif investi en titres émis par des entreprises solidaires définies par l'Article L.3332-17-1 du Code du travail. Le fonds est géré selon les critères de sélection d'actions ISR (Investissement Socialement Responsable).
<b>- FCPE « Impact Solidaire THALES »</b>
Ce fonds est investi en actions de la zone euro favorisant la transition économique durable. Il sélectionne des entreprises ayant des contributions environnementales et sociales positives en relation avec les ODD (Objectifs de Développement Durable de l'ONU) : santé et bien-être, eau propre et assainissement, énergie propre, industrie innovante et infrastructure, villes durables, consommation et production responsables et lutte contre le changement climatique. Parallèlement, le fonds est investi entre 5 % et 10 % de son actif en titres émis par des entreprises solidaires agréées. L'orientation de gestion répond aux exigences d'une gestion ISR (Investissement socialement responsable).
<b>- FCPE « THALES Actions EuroMonde »</b>
Il est investi en Organismes de Placement Collectif (OPC) exposés essentiellement aux actions Européennes et internationales. Son objectif est de tirer parti des performances du marché actions sur un horizon d'investissement moyen/long terme. Sa politique de gestion prend en compte, pour certains fonds, des critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance en plus des critères financiers classiques.

**ANNEXE VI – NOTICES DES FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE  
FONDS SOLIDAIRES OU SICAV**

**OBJECTIF :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT : EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES (Part B - 990000097329)**

**Initiateur :** SIENNA GESTION  
**Site internet :** [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)  
**Contact :** [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com)

**Autorité de tutelle compétente :** Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.  
SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.  
**Date de production du document :** 17/05/2024

**AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?**

**TYPE :** EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français relevant de l'article L. 214-164 du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un FCPE. Ce FCPE a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/11/2006

**DURÉE ET RÉILIATION (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée indéterminée. Le Conseil de surveillance ou la société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à leur initiative.

**OBJECTIFS :**

Le Fonds a pour objectif de gestion d'obtenir, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure ou égale à celle de son indicateur de référence en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits « critères ESG ») pour la sélection et le suivi des titres. L'indicateur de référence du FCPE est l'indice composite suivant : -70 % MSCI EMU NR (dividendes nets réinvestis / cours de clôture), -15 % Bloomberg Euro Aggregate Treasury 5-7 ans (coupons réinvestis / cours de clôture), -15 % ESTR capitalisé (Euro Overnight Average). Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères ESG des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par SIENNA GESTION sur la base de critères ESG. Les émetteurs privés (Classes « Actions » et « Taux ») sont sélectionnés selon l'approche « Best in class » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, SIENNA GESTION s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Les émetteurs publics/souverains (Classe « Taux ») sont sélectionnés selon une approche « Best in universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

**Stratégie financière :** L'objectif de gestion s'appuie, à travers des titres détenus en direct et/ou des OPC de la zone euro, sur des actions de la zone euro de sociétés de grandes, moyennes et de petites capitalisations. La gestion Actions pratiquée est de type fondamental. En premier lieu, une analyse en profondeur des aspects macro-économiques est effectuée (activité, politiques monétaires, budgétaires, devises, taux d'intérêt). Ensuite, il est procédé à une analyse des aspects sectoriels en fonction du cycle économique et des valorisations boursières. Enfin, une étude des entreprises (stratégie, diversification géographique, qualité des produits, rentabilité, croissance...) est menée afin d'aboutir à la sélection de valeurs et à la construction du portefeuille du Fonds.

**Instruments utilisés :**

**Le Fonds est composé comme suit :** Actions : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des actions et titres assimilés de toutes capitalisations situées dans la zone Euro et/ou dans la limite de 10 % de l'actif net, en dehors de la zone Euro (dont les pays émergents). Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds peut détenir, dans la limite de 50 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou, dans la limite de 10 %, en dehors de la zone Euro (hors pays émergents). L'investissement dans des titres non libellés en Euro est limité à 10 % de l'actif net du Fonds. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit « Investment grade » ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits « spéculatifs » et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le fonds est géré est comprise entre 0 et 6. Titres solidaires (titres de capital et/ou titres de créance) : Le Fonds est un fonds dit « solidaire ». À ce titre, il a vocation à être investi entre 5 % et 10 % de son actif net en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de Fonds professionnels à vocation générale ou en titres émis par des sociétés de capital-risque sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 40 % de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi en parts ou actions d'OPC suivants (dont des OPC indiciels / trackers dans la limite de 50 % de l'actif net) : - OPC actions jusqu'à 100 % de son actif net. - OPC obligataires et/ou monétaires jusqu'à 50 % de son actif net. - OPC multi-actifs jusqu'à 100 % de son actif net. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. « Autres valeurs » : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille au risque actions dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Les stratégies d'arbitrage resteront accessoires. Le Fonds ne recourt pas aux TRS (Total Return Swaps). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux dépôts et aux emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

**SFDR : Article 8 :** Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

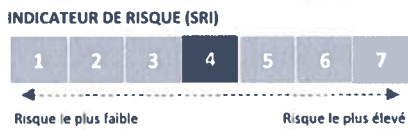
**INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS :** Ce produit est destiné aux bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite ayant un objectif d'investissement à long terme, (supérieure à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne. Ce produit comporte des risques de perte en capital. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le règlement du Fonds.

**DÉPOSITAIRE :** BNP PARIBAS SA

**PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT :** la valeur liquidative est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur les cours de clôture de chaque jour de Bourse de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Pour vos demandes d'opérations (souscriptions, rachats, arbitrages), nous vous invitons à vous rapprocher de votre teneur de compte pour connaître ses modalités de réception-transmission de vos demandes individuelles.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet du teneur de compte et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse [sienna-gestion@sienna-im.com](mailto:sienna-gestion@sienna-im.com). La valeur liquidative est disponible sur le site internet du teneur de compte des parts du fonds.

**QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?**



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.  
 Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.  
 L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau à moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

- Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
  - Risque de contrepartie :** Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.
  - Risque de liquidité :** C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.
  - Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.**

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.  
 Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.  
 Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
<b>MINIMUM</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>TENSIONS</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 890,00 €	2 940,00 €
	Rendement annuel moyen	-71,10%	-21,72%
<b>DÉFAVORABLE</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 730,00 €	8 650,00 €
	Rendement annuel moyen	-12,70%	-2,86%
<b>INTERMÉDIAIRE</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 380,00 €	11 630,00 €
	Rendement annuel moyen	3,80%	3,07%
<b>FAVORABLE</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 960,00 €	13 860,00 €
	Rendement annuel moyen	29,60%	6,75%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020  
 Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2014 et le 30/06/2019  
 Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/12/2018 et le 29/12/2023

**QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

SK M.C. AP ColW

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	59,73 €	351,39 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,60%	0,62%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,68% avant déduction des coûts et de 3,07% après cette déduction.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,35% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	35,20 €
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	24,53 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation. Les demandes de remboursement sont à adresser quotidiennement au teneur de comptes conservateur des parts ou au gestionnaire du plan et sont exécutées au prix de rachat conformément au règlement. Nous invitons à vous rapprocher de celui-ci pour connaître ses modalités réception-transmission des demandes.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation liée à votre dispositif d'épargne salariale ou d'épargne retraite, vous pouvez adresser une réclamation auprès de votre teneur de compte ou de votre gestionnaire de compte. Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse [gestion@sienna-im.com](mailto:gestion@sienna-im.com) ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 18 rue de Courcelles 75008 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de gestion ([www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>  
 Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.  
 Informations relatives à la finance durable : [www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable](http://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable)  
 Conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de membres salariés représentant les porteurs de parts et de représentants de la direction de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du Fonds.  
 Teneur(s) de compte / Gestionnaire du plan : AMUNDI TC, SG  
 Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.



SIENNA GESTION | Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 745 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire FR 47 320 921 828 | Codir APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | [www.sienna-gestion.com](http://www.sienna-gestion.com)

SK M.L. Ap CDW

**Document d'informations clés**

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

**THALES OBLIGATIONS**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000097049 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 04/07/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** « Obligations et autres titres de créances libellés en euro »

**Objectifs :**

En souscrivant à THALES OBLIGATIONS, vous investissez dans un fonds en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de pays de la zone euro. L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 42,5 % de l'indice Merrill Lynch EMU Large Cap Investment Grade, de 42,5% de Barclays Euro Aggregate et de 15 % de Barclays Inflation Linked Bonds EMU, et ce, sur la durée de placement recommandée. L'exposition au risque actions ne doit pas excéder 10 % de l'actif net du fonds.

Pour y parvenir, le FCPE investit des OPCVM classés "Obligations et autres titres de créance libellés en euro".

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est essentiellement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart limité par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne les opérations de rachat sont exécutées quotidiennement selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ "U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)).

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur liquidative du FCPE est disponible sur [www.amundi-ec.com](http://www.amundi-ec.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 an(s).

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE THALES OBLIGATIONS.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans			
Investissement de 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-2540€	-2300€
	Rendement annuel moyen	-25.40%	-8.30%
<b>Scénario défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	-1670€	-1630€
	Rendement annuel moyen	-16.70%	-5.8%
<b>Scénario Intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	130€	590€
	Rendement annuel moyen	1.30%	1.90%
<b>Scénario favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	980€	1270€
	Rendement annuel moyen	9.60%	4.10%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 10/2020 et 10/2023.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12/2014 et 12/2017.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 11/2018 et 11/2021.

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
<b>Coûts totaux</b>	47€	151€
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0.5%	0.5%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.35% avant déduction des coûts et de 1.87% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0.474% de la valeur de votre investissement par an.	47.4 EUR
Coûts de transaction	0.00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0.06 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

**Période de détention recommandée :** 3 an(s). Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

**Teneur de comptes :** AMUNDI ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

**Composition du conseil de surveillance :** Le conseil de surveillance est composé de 6 représentants des porteurs de parts et de 6 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des dix dernières années sur le site de votre teneur de comptes.



## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES - Part B (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000116909 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/02/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs :** Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : \* Non applicable \*.

En souscrivant à EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES - Part A, vous accédez à un univers large composé des marchés de taux et d'actions, intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance supérieure à celle de son indicateur de référence (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants : 45% Euro Stoxx 50 et 45% EuroMTS Global + 10% ESTR Capitalisé. L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion intègre aux critères financiers traditionnels dans l'analyse et la sélection de valeurs des critères extra-financiers : sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise (notations sociale, environnementale ou de gouvernance d'entreprise) et sur une évaluation économique de long terme. L'ensemble des données constitue le socle de la méthodologie de l'analyse ESG « best in class ». Le FCPE est exposé entre 30 et 60% de l'actif en produits de taux au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés ainsi qu'entre 40 et 70% de l'actif en produits actions. La zone géographique prépondérante est la zone euro. En complément, entre 5 et 10% de l'actif net du FCPE est investi en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ou en parts de FCPR ou en titres émis par des sociétés de capital-risque, sous réserve que leur actif soit composé d'au moins 35% de titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

L'investissement sur les produits de taux se fera au travers d'obligations et autres titres de créances libellés en euro émis par des émetteurs publics et privés dont la notation est comprise entre AAA et BBB- dans l'échelle de notation de l'agence Standard & Poor's ou notations équivalentes selon analyse de la Société de gestion

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage.

L'analyse extra-financière des titres vifs aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en direct en portefeuille bénéficient d'une note ESG. Les critères ESG sont considérés selon plusieurs approches :

approche « amélioration de note » (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées) ;

normative par l'exclusion de certains émetteurs : exclusion des émetteurs notés E, F et G à l'achat, exclusions légales sur l'armement controversé, exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et exclusions sectorielles sur le charbon et le tabac.

Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG

Les OPC détenus bénéficient d'un label ou respectent l'approche centrale de la doctrine AMF 2020-03. Les OPC sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ISR ou ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds notamment s'il s'agit d'OPC externes lesquels peuvent disposer d'approches de prises en compte de critères extra-financiers différentes.

Le Fonds est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est essentiellement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart limité par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/« U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES.

Page 1 sur 3

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires:** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi-se.com](http://www.amundi-se.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

### Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

#### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires :** Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES.

#### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€5 120	€4 950
	Rendement annuel moyen	-48,8%	-13,1%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€8 410	€9 750
	Rendement annuel moyen	-15,9%	-0,8%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€10 320	€11 630
	Rendement annuel moyen	3,2%	3,1%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€12 020	€13 250
	Rendement annuel moyen	20,2%	5,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2021 et 26/01/2024

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/08/2015 et 31/08/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2016 et 30/11/2021

#### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

#### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€52	€303
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	0,5%	0,5%

\* Période de détention recommandée.  
 \*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,60% avant déduction des coûts et de 3,07% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,46% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	46,40 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5,19 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dlc-fcpe@amundi.com](mailto:dlc-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Document d'informations clés**

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.  
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**Produit**

**EPARGNE MODEREE THALES - PART B (C)**

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000097399 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 28/02/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**En quoi consiste ce produit ?**

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs :** En souscrivant à EPARGNE MODEREE THALES - PART A, vous accédez à des expertises variées au sein d'un univers large constitué des marchés de taux, d'actions et de devises internationaux.

L'objectif de gestion du FCPE est de réaliser une performance à moyen terme supérieure à celle de son indicateur de référence (dividendes et coupons réinvestis), après prise en compte des frais courants : 55% EuroMTS 3-5, 25% EuroStoxx 50, 5% Exane Euro Convertible, et 15% ESTR Capitalisé.

Pour y parvenir le FCPE tire parti conjointement de trois axes clés de sources de valeurs ajoutées : gestion active de l'allocation d'actifs, sélection de titres et mise en place de stratégies dites « diversifiantes ».

Le FCPE peut être exposé entre 60% et 110% de l'actif aux produits de taux ou convertibles au travers d'obligations et titres de créance d'émetteurs publics et/ou privés et dans une moindre mesure aux produits actions c'est à dire jusqu'à 40% de l'actif.

Le FCPE peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC comme alternative aux titres en direct. Des instruments financiers à terme ou acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est essentiellement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart limité par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Durée de placement recommandée : 3 ans.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de EPARGNE MODEREE THALES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 3 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du EPARGNE MODEREE THALES.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 3 ans

Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	3 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 120	€7 660
	Rendement annuel moyen	-28,8%	-8,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 060	€9 660
	Rendement annuel moyen	-9,4%	-1,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 180	€10 610
	Rendement annuel moyen	1,8%	2,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€11 320	€11 700
	Rendement annuel moyen	13,2%	5,4%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2017 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2020 et 30/06/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/12/2018 et 31/12/2021

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	3 ans*
Coûts totaux	€34	€109
Incidence des coûts annuels**	0,3%	0,3%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,34% avant déduction des coûts et de 1,99% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,28% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	28,20 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	5,82 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 3 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 3 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [djc-fcpe@amundi.com](mailto:djc-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

### Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### THALES ACTIONS EUROMONDE

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après, "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000097059

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 1 32 33 03 00 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (l'AMF) est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04100036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 23/11/2023

Document  
d'informations  
clés

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) individualisé de groupe, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF :** « Actions internationales »

### Objectifs :

En souscrivant à THALES ACTIONS EUROMONDE, vous investissez à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composé à 60 % de l'indice Euro Stoxx TR, 20 % du MSCI Europe TR et 20 % du MSCI World Developed TR, et ce, sur la durée de placement recommandée.

La composition du Fonds est la suivante :

- 50% - 70% actions de la zone euro dont 12,5% minimum sur des PME-ETI via des OPCVM et/ou FIVG spécialisés éligibles au PEA-PME
- 15% - 25% actions de l'Union Européenne
- 15% - 25% actions internationales

La stratégie d'investissement du Fonds se fait au travers de la sélection d'OPCVM et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) classés « actions de pays de la zone euro » et/ou « actions des pays de l'Union Européenne » et/ou « actions internationales ». Cette sélection d'OPCVM et/ou de FIVG s'appuie sur le suivi des points suivants :

- de l'historique de performance des fonds et de la pérennité et de la stabilité des processus de gestion ;
- de l'adéquation entre les objectifs de gestions des fonds et l'objectif de gestion du Fonds.

Les OPCVM et/ou ces FIVG dans lesquels investit le Fonds sont eux-mêmes gérés par différentes sociétés de gestion susceptibles d'être extérieures au Groupe Amundi. Ces dernières, dans les politiques de gestion mises en œuvre pour leurs OPCVM et/ou leurs FIVG, sélectionnent des actions de sociétés sur leurs zones géographiques respectives (françaises, européennes et internationales).

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est essentiellement exposé aux émetteurs de l'indice de référence, mais peut être exposé accessoirement à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart limité par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne les opérations de rachat sont exécutées quotidiennement selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial. Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique "U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.amundi.com](http://www.amundi.com)).

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur liquidative du FCPE est disponible sur [www.amundi-ec.com](http://www.amundi-ec.com).

**Dépositaire :** CACTIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 an(s).

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au règlement du FCPE THALES ACTIONS EUROMONDE.

Autres risques importants non pris en compte dans l'indicateur :  
Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

## Scénarios de performance

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Scénarios		Période de détention recommandée : 5 an(s)	
		Investissement de 10 000 EUR	
		Si vous sortez après	
		1 an	5 an(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€2 300	€2 390
	Rendement annuel moyen	-77,0%	-24,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 330	€9 170
	Rendement annuel moyen	-16,7%	-1,7%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 610	12 930€
	Rendement annuel moyen	6,1%	5,3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€14 440	€16 330
	Rendement annuel moyen	44,4%	10,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/11/2013 et 30/11/2018.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/06/2016 et 30/06/2021.

## Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.





## Investissement 10 000 EUR

Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 an(s)*
Coûts totaux	€82	€537
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,9%</b>

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,13% avant déduction des coûts et de 5,27% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	NA
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	NA
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,81% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	81,30 EUR
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction pour ce produit.	NA
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Nous ne facturons pas de commissions liées aux résultats pour ce produit.	NA

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 an(s). Cette durée de placement recommandée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du FCPE. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale et/ou retraite.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

**Teneur de comptes :** Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

**Composition du conseil de surveillance :** Le conseil de surveillance est composé de 6 représentants des porteurs de parts et de 6 représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez vous reporter au règlement.

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

## Document d'informations clés

**Objectif :** Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### EPARGNE MONETAIRE THALES - PART B (C)

**Société de gestion :** Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
990000097439 - Devise : EUR

**Site Internet de la société de gestion :** [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

**Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.**

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés :** 28/02/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Ce produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), individualisé de groupe, soumis au droit français.

**Durée :** Ce FCPE a été créé pour une durée 99 ans. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard

**Objectifs :** Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : " OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Standard ".

En souscrivant à EPARGNE MONETAIRE THALES - PART A, vous investissez dans des instruments du marché monétaire (certificats de dépôts, billets de trésorerie, etc.) dont l'échéance maximale est de 2 ans, dans le cadre d'une très faible exposition au risque de taux.

L'objectif de gestion du FCPE est de vous offrir une performance égale à l'€STR capitalisé après prise en compte des frais.

Dans certaines situations de marché telles que le très faible niveau de l'€STR, la valeur liquidative du FCPE pourra baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCPE, ce qui pourrait compromettre l'objectif de préservation du capital du FCPE.

Pour y parvenir, le FCPE sélectionne des OPCVM et/ou des DIVG qui tirent eux-mêmes parti d'opportunités d'investissement ayant un rendement proche de l'€STR et des émetteurs en titres de créance négociables ou obligations permettant une progression aussi régulière que possible de la valeur liquidative.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPC par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le fonds investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017 / 1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les revenus et les plus-values nettes réalisées sont obligatoirement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, les opérations de rachat sont exécutées chaque jour, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE.

**Durée de placement recommandée :** minimum 1 jour.

Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage de votre épargne.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement tout en préservant tout ou partie du capital investi sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial.

Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr))

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de EPARGNE MONETAIRE THALES.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

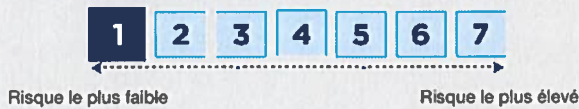
**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce FCPE, y compris le règlement et les rapports financiers, en langue française, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du Fonds est disponible sur [www.amundi-ee.com](http://www.amundi-ee.com).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant Minimum 1 jour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du EPARGNE MONETAIRE THALES.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

		Période de détention recommandée : Minimum 1 jour	
		Investissement 10 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après Minimum 1 jour	
<b>Minimum</b>	Il n'y a pas de rendement minimum garanti en cas de sortie avant Minimum 1 jour. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>€9 960</b>	
	Rendement annuel moyen	-0,4 %	
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>€9 980</b>	
	Rendement annuel moyen	-0,2 %	
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>€10 000</b>	
	Rendement annuel moyen	0,0 %	
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>€10 030</b>	
	Rendement annuel moyen	0,3 %	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2020 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 28/02/2019 et 29/03/2019

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2023 et 29/12/2023

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR	
Scénarios	Si vous sortez après Minimum 1 jour*
Coûts totaux	€0
Incidence des coûts annuels**	0,0%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,00% avant déduction des coûts et de 0,00% après cette déduction.

## COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après Minimum 1 jour
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	0,05 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques</b>		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** Minimum 1 jour. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à court terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 0.0027 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE. Une sortie avant la période de placement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [dic-fcpe@amundi.com](mailto:dic-fcpe@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

**Performance passée :** Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance :** Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### IMPACT SOLIDAIRE THALES

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

Part B - Code AMF : 990000201889

Site internet de la Société de Gestion : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Appelez le +33 1 78 40 98 40 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de la Société de Gestion en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés.

Natixis Investment Managers International est agréée en France sous le n°GP 90-009 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'information clés : 10/09/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs.

**Durée** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

- Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'Article 9 du Règlement SFDR. Investi via des OPC en actions de pays de l'Union européenne et de pays de la zone euro, le Produit a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, d'obtenir une performance nette de frais de gestion supérieure à son indicateur de référence composé de 91,5% de l'indice EURO STOXX grâce à des investissements - majoritairement via le compartiment « BEYOND SEMPEROSA » (part I) de la SICAV de droit Luxembourgeois « DNCA INVEST » - dans des sociétés dont les activités sont liées à des thèmes d'investissement durable, et à 8,5% en titres solidaires dont la performance sera mesurée via l'indice Cstr Capitalisé compte-tenu de la rémunération usuellement faible des titres solidaires.

- Le Fonds adopte une approche de gestion ISR consistant à sélectionner à hauteur de 90% minimum de son actif (hors titres solidaires) des OPC sous-jacents respectant un processus ISR, c'est-à-dire sélectionnant des titres émis par des émetteurs qui répondent de façon satisfaisante aux enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

Les investissements dans des modèles économiquement durables présentant des caractéristiques sociales et/ou environnementales ne sont effectués qu'à condition qu'ils n'entravent pas ces objectifs environnementaux et sociaux et que les sociétés sélectionnées suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le Fonds ne bénéficie pas du Label « ISR ».

Le processus de sélection d'OPC au sein de l'univers disponible chez Natixis Investment Managers vise à combiner l'intégration de critères financiers (niveau d'alpha de la gestion, couple performance/risque, qualité du processus d'investissement purement financier, etc.) et la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance rigoureux.

Le gérant s'assure ainsi des deux dimensions essentielles suivantes :

- Des investissements dans des OPC ayant le Label ISR public ou dans des OPC non labellisés mais dont la stratégie d'investissement respecte les contraintes applicables aux fonds ISR, en référence aux critères du Label ISR public ;
  - Les OPC sont sélectionnés selon un processus rigoureux et systématique incluant les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, en plus des aspects purement financiers de recherche des meilleurs rendements.
- Une potentielle incohérence entre les stratégies ISR / ESG des OPC sous-jacents (critères, approches, contraintes ...) existe.

Les limites rencontrées aujourd'hui sur les données ESG peuvent être :

- Limites d'accès et de pertinence des informations : homogénéité des informations, homogénéité transnationale, homogénéité des méthodologies, profondeur d'information, stabilité des informations dans le temps ;
- Limites liées aux univers d'investissement : couverture géographique, couverture sectorielle, couverture taille de capitalisation, type d'actif (produits de taux, produits monétaires...).

Compte-tenu de la construction du Fonds, les méthodologies utilisées par DNCA Finance s'appuient sur des données, issues des entreprises elles-mêmes et/ou collectées par DNCA Finance, dont la pertinence, l'homogénéité et la fiabilité vont progresser dans les années à venir, au fur et à mesure que les entreprises s'approprient le sujet et que les acteurs partagent leurs meilleures pratiques. Elles sont donc en constante progression mais ne peuvent prétendre à une infaillibilité complète ; Le processus de contrôle de qualité de données exposé ci-dessus vise à limiter ces problématiques et ne pas compromettre l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales.

- Le Produit relève de la classification Actions des pays de la Communauté européenne.

- Le Fonds est exposé :

- entre 65% minimum et 75% maximum (70% en cible) au travers du compartiment « BEYOND SEMPEROSA » (part I) de la SICAV de droit Luxembourgeois « DNCA INVEST », gérée par DNCA FINANCE ;
- entre 5% minimum et 10% maximum de son actif net (8,5% en cible) dans le FPS « MIROVA SOLIDAIRE » ;
- entre 15% minimum et 30% maximum (21,5% en cible) en actions et ou parts d'autres OPC actions quasi exclusivement au travers du compartiment « BEYOND CLIMATE » (part I) de la SICAV de droit Luxembourgeois « DNCA INVEST », gérée par DNCA FINANCE ;

Le solde éventuel est investi en liquidités.

Le Fonds ne détiendra pas de titres en direct ; il peut être investi à plus de 20 % de son actif net en parts ou actions d'OPC.

- Le Fonds n'a pas recours aux produits dérivés.

- Le Produit capitalise ses revenus.

- Les demandes de rachats de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12:00

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements en actions internationales; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période minimum de 5 ans (horizon à long terme); peuvent supporter des pertes temporaires; et tolèrent la volatilité.

### Informations complémentaires

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Teneur de comptes conservateur de parts : AMUNDI ESR.
- Forme juridique : FCPE Individualisé de Groupe

- Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 5 années. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : néant.

**Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Si la devise du Produit est identique à la devise dans laquelle vous avez acheté ce Produit, vous ne serez pas concerné par ce risque de change.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

**Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
<b>Tensions</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>2 010 EUR</b>	<b>1 910 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-79,9%	-28,2%
<b>Défavorable (*)</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>8 080 EUR</b>	<b>7 310 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-19,2%	-6,1%
<b>Intermédiaire (*)</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>10 130 EUR</b>	<b>11 140 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	1,3%	2,2%
<b>Favorable (*)</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	<b>13 790 EUR</b>	<b>13 890 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	37,9%	6,8%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à l'Indice de Référence : 91.5% EURO STOXX 50 INDEX PI, 8.5% EONIA/ESTR Capitalized) effectué entre mars 2015 et mars 2020 pour le scénario défavorable, entre décembre 2014 et décembre 2019 pour le scénario intermédiaire et entre mars 2019 et mars 2024 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank, ils sont distincts de ceux de la société de gestion. Ainsi, en cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Cependant, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 5 années
<b>Coûts Totaux</b>	116 EUR	606 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	1,2%	1,2% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,4% avant déduction des coûts et de 2,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 7 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Il n'y a pas de frais d'entrée.	Néant
<b>Coûts de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,12% Les frais mentionnés sont une estimation des frais annuels car les données historiques sont insuffisantes. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Tout ou partie des frais prélevés chaque année peuvent être pris en charge par votre entreprise.	112 EUR
<b>Coûts de transactions</b>	0,04% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.	4 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 5 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte. La politique de gestion des réclamations est disponible sur [www.im.natixis.com/fr](http://www.im.natixis.com/fr) (rubrique informations réglementaires).

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

- Fiscalité** : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.
- Conseil de surveillance** : Le Conseil de surveillance est composé de 12 membres :
  - Soit six (6) membres salariés porteurs de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés du Groupe, chaque organisation syndicale représentative au niveau du Groupe désignant un (1) représentant chacune ;
  - Et six (6) membres représentant le Groupe, désignés par la direction du Groupe.
- Le Conseil de surveillance exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres, et, à cet effet, désigne un ou plusieurs mandataires représentant le FCPE aux assemblées générales de la société émettrice.